



LES VOYAGES  
La Libre

# L'ESTREMADURE

**Terre de la Reconquête**

La Libre Histoire

Du 16 au 22 mai 2026

*Preference*

## L'ESTRÉMADURE EST UN TRÉSOR CACHÉ DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE L'ESPAGNE.

Terre des conquistadors, ses villes furent tour à tour romaines et musulmanes, médiévales et aristocratiques. Lors de ce séjour, vous séjournerez exclusivement dans des **Paradors de charme** situés en plein cœur des centres historiques.

Vous partirez à la découverte d'une région qui s'apparente parfois à une visite de l'Espagne d'antan : à **Plasencia**, vous flânerez entre les murailles médiévales et les deux cathédrales, témoins d'un riche passé religieux ; à **Cáceres**, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, vous serez transportés au cœur du Moyen Âge, entre palais nobiliaires, ruelles pavées et vestiges maures ; à **Mérida**, ancienne capitale romaine de Lusitanie, vous admirerez un impressionnant ensemble archéologique, dont le théâtre, l'amphithéâtre et le pont romain ; enfin, à **Guadalupe**, haut lieu de pèlerinage, le somptueux monastère royal vous dévoilera ses trésors artistiques et son importance spirituelle.

---

## LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

### VOLS

Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines

### VISITES

Un programme varié proposant des visites culturelles  
Découverte de plusieurs sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

### LOGEMENT

Exclusivement dans des **Paradors** de charme, empreints d'histoire

### ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

### PRIX PRESTO

*Prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/01 (-150 €/pers.)*



# CARTOGRAPHIE



# VOTRE PROGRAMME

**SAMEDI 16 MAI**

**BRUXELLES ✈ MADRID - PLASENCIA (+/- 260 KM)**

---

Le matin, départ de Bruxelles avec la compagnie SN Brussels Airlines en direction de Madrid.

Arrivée à Madrid et accueil par votre guide local francophone.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de route vers **Plasencia**.

*Située sur les rives du Jerte, la vieille ville de Plasencia occupe une position stratégique le long de la Ruta de la Plata. D'abord habitée par les Romains, puis les Arabes, elle fut ensuite reconquise et repeuplée au 12e siècle par le roi Alphonse VIII.*

*À partir du 15e siècle, la noblesse locale s'y établit, contribuant à façonner le visage actuel de la ville. Aujourd'hui, le centre historique est parsemé de palais, de demeures seigneuriales et d'édifices religieux d'un grand intérêt architectural et historique.*

Première découverte de la ville avec une petite visite du centre historique.

Installation, dîner et nuit au **Parador de Plasencia** (2 nuits).





## DIMANCHE 17 MAI

### PLASENCIA – VALLEE DE LA VERA – PLASENCIA (+/- 155 KM)

---

Petit-déjeuner au Parador.

Continuation des visites de Plasencia, incluant **la cathédrale**.

*La cathédrale de Plasencia est constituée de deux édifices différents, romano-gothique d'une part, renaissance et plateresque de l'autre.*

*La construction de l'ancienne cathédrale, de style roman en transition vers le gothique, débuta au 13e siècle. Les vestiges de l'église primitive subsistent notamment dans la nef, la façade occidentale, le cloître gothique, ainsi que dans la salle capitulaire, coiffée d'une coupole godronnée d'inspiration byzantine.*

*La nouvelle cathédrale, édifiée au 15e siècle, relève quant à elle du style gothique. Ses hautes voûtes reposent sur d'élégants faisceaux de colonnes, tandis que le maître-autel, datant du 18e siècle, se distingue par un remarquable retable orné de sculptures de Gregorio Fernández et de peintures de Francisco Ricci. À l'intérieur, les stalles du chœur, de style gothique flamboyant en transition vers le plateresque, méritent une attention particulière.*

Continuation avec la **Casa del Doctor Trujillo**, de style gothique, qui abritait autrefois le palais de justice.

Visite intérieure du **palais de los Marqueses de Mirabel**.

*Ce palais fut autrefois le quartier général et la demeure principale de la Maison des Zúñiga. Il fut construit au 15e siècle comme édifice fortifié par don Álvaro de Zúñiga, récemment nommé duc de Plasencia par les Rois Catholiques, et marié en secondes noces à doña Isabel de Pimentel. Le palais du marquis de Mirabel est l'édifice civil le plus important de la ville. Il a été déclaré bien d'intérêt culturel en 1977.*

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, départ en direction de la **Sierra de Gredos**, en longeant la pittoresque vallée de la Vera, à la découverte de charmants villages de montagne.

Parmi eux, **Garganta la Olla**, ravissant village aux maisons traditionnelles, niché au creux des montagnes, avec sa place centrale et ses ruelles étroites pleines de caractère. Plus loin, arrêté à **Yuste**, pour un passage devant le célèbre monastère où l'empereur Charles Quint vécut ses dernières années et s'éteignit en 1558. Enfin, découverte de **Valverde de la Vera**, avec sa jolie place centrale, ses nombreuses maisons à encorbellement, son église et les ruines de son ancien château.

Retour à Plasencia. Dîner et nuit au Parador.

## LUNDI 18 MAI

### PLASENCIA – CACERES (+/- 82 KM)

---

Petit déjeuner au Parador.

Départ vers **Cáceres** et découverte de cette ville classée au patrimoine de l'UNESCO depuis 1986.

*Cáceres présente un remarquable ensemble architectural et culturel où se mêlent les héritages romain, arabe et chrétien. Fondée par les Romains, la ville fut ensuite occupée par les Arabes, à qui l'on doit notamment les tours et les remparts almohades encore visibles dans le centre historique.*

*Reconquise en 1227 par Alphonse IX de León, Cáceres connut une période de grande prospérité sous le règne des Rois Catholiques, portée notamment par l'arrivée de nombreux commerçants. À cette époque, de puissants aristocrates et chevaliers firent ériger de somptueux palais et résidences nobles, qui témoignent encore aujourd'hui de la splendeur passée de la ville.*

La visite débutera sur la **Plaza de Santa María**, cœur historique de la ville, entourée de nombreux palais emblématiques. On y découvre notamment le **palais de Mayoralgo**, le palais épiscopal, célèbre pour ses écoinçons ornés de créatures « exotiques », ou encore le **palais des Golfines de Abajo** (vue extérieure), l'une des plus belles demeures seigneuriales de Cáceres.

Sur cette même place se dresse également la **cathédrale Santa María**, imposant édifice de style gothique. La visite se poursuivra à la **Casa de las Veletas**, qui abrite le musée archéologique provincial. Ce dernier conserve une pièce d'exception : une vaste citerne souterraine almohade, parfaitement préservée, véritable joyau de l'architecture islamique médiévale.

Déjeuner libre en cours de visite.

Au cours de la découverte de la ville, nous pourrions admirer d'autres édifices tels le **palacio de los Toledo-Moctezuma** ou la **palacio y torre de Carvajal**.

Installation au **Parador de Cáceres** (1 nuit).

Dîner et nuit au Parador.





## MARDI 19 MAI

CACERES - ZAFRA - MERIDA (+/- 200 KM)

---

Petit déjeuner au Parador et check out.

Départ pour **Zafra** et découverte de cette petite ville également appelée "la petite Séville".

*Zafra s'est développée grâce à sa position stratégique sur la Via de la Plata, ancienne route romaine, et perpétue sa tradition commerçante avec la foire au bétail de San Miguel. Dominant la ville, l'Alcazar du 15<sup>e</sup> siècle présente une façade militaire, mais un intérieur de palais avec un cloître Renaissance. Il abrite aujourd'hui une auberge touristique. Autour s'organise la vieille ville médiévale, aux ruelles sinueuses en forme de carapace de tortue, partiellement entourée de ses anciennes murailles.*

Promenade autour de la Plaza Grande, entourée d'arcades, et la Plaza Chica, reliée par l'Arquillo del Pan.

Ensuite, reprise de la route vers **Mérida** avec un arrêt dans un domaine viticole pour le déjeuner.

**Visite guidée de Mérida, connue pour son exceptionnel patrimoine romain, hérité de l'époque où elle était capitale de la Lusitanie et qui lui vaut aujourd'hui d'être classée au patrimoine de l'UNESCO.**

Début des visites avec **le théâtre romain et l'amphithéâtre.**

*Construit aux environs de l'an 8 avant J.-C., l'amphithéâtre de Mérida est de forme elliptique et servait de cadre aux combats de gladiateurs. Il pouvait contenir jusqu'à 14.000 personnes. La piste pouvait être transformée en bassin pour mettre en scène des batailles navales.*

*Le théâtre fut construit en 16 avant J.-C. Ses gradins pouvaient accueillir jusqu'à 6.000 personnes. Le mur de scène est très bien conservé avec ses colonnades et ses statues.*

Visite du **musée national d'art romain** qui recèle l'une des collections les plus importantes au monde, en particulier les mosaïques.

*Inauguré en 1986, le Musée national d'art romain de Mérida est une œuvre de l'architecte Rafael Moneo. Il expose une riche collection issue de l'époque romaine, qui a profondément marqué la ville. Provenant principalement du théâtre et de villas romaines, les pièces présentées incluent dalles funéraires, céramiques, verrerie, monnaies, sculptures, mosaïques et peintures murales.*

*Le musée se distingue aussi par son sous-sol archéologique, où se poursuivent des fouilles in situ, offrant une immersion unique dans le passé de Mérida.*

Installation, dîner et nuit au **Parador de Mérida** (1 nuit).

## MERCREDI 20 MAI

### MERIDA – GUADALUPE – TRUJILLO (+/- 200 KM)

---

Petit déjeuner au Parador et check out.

Le matin, départ en direction de la Sierra d'Altamira pour découvrir le **monastère-forteresse de Guadalupe**, dédié à la Vierge, haut lieu de pèlerinage depuis le Moyen Âge.

*Le monastère de Guadalupe s'élève à l'endroit même où, selon la tradition, la Vierge serait apparue à un berger. De style gothique mudéjar, l'ensemble architectural est flanqué de huit tours, parmi lesquelles se distinguent celles de Santa Ana et de Portería. Le monastère se divise en quatre parties principales : la basilique, l'auditorium, le cloître mudéjar et le cloître gothique.*

*Le maître-autel, remarquable par son retable en bois, constitue l'un des joyaux de l'église. Le sanctuaire lui-même occupe l'emplacement d'un ancien bureau de Philippe II, datant du 16<sup>e</sup> siècle. Les stalles à deux niveaux du chœur, réalisées au 17<sup>e</sup> siècle, témoignent d'un savoir-faire exceptionnel. La sacristie, richement décorée, mène à la chapelle de Saint-Jérôme, qui conserve l'une des œuvres majeures de Zurbarán : L'Apothéose de Saint-Jérôme.*

*Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le monastère abrite également un musée de la broderie, une vaste collection de livres enluminés, ainsi que plusieurs toiles de Zurbarán.*

Déjeuner libre en cours de visite.

Ensuite, continuation vers **Trujillo**.

*Trujillo possède un remarquable ensemble urbain mêlant architecture médiévale et Renaissance. Ville natale de célèbres conquistadors tels que Francisco Pizarro (fondateur de Lima), Francisco de Orellana (explorateur de l'Amazonie), Alonso de Monroy ou García de Paredes, elle doit en grande partie sa splendeur au retour de ces hommes des Amériques. Forts de leur richesse, ils firent ériger de somptueux palais et demeures, qui constituent aujourd'hui l'un des principaux attraits de la ville.*

Installation, dîner et nuit au **Parador de Trujillo** (2 nuits).





## JEUDI 21 MAI TRUJILLO

---

Petit déjeuner au Parador.

Cette journée sera consacrée à la visite de la ville, en commençant par la **Plaza Mayor**, l'une des plus belles places d'Espagne où l'on peut admirer la **palais de los Marqueses de la Conquista** qui appartenait à la famille Pizarro (actuellement à l'abandon). Toujours sur la Plaza Mayor, **visite du palais de los ducs de San Carlos et du palais de Juan Pizarro de Orellana et son joli patio à arcades**.

Continuation avec la **visite du museo-casa Pizarro**, qui retrace la vie du grand conquistador.

*La vie de Francisco Pizarro fut profondément marquée par les conflits et les conquêtes. Après avoir pris part à la campagne d'Italie, il embarqua pour le Nouveau Monde, mû par l'ambition de richesse et de renommée. En 1524, aux côtés de Diego de Almagro et Hernando de Luque, il fonda la Société de l'Épicerie, une entreprise visant à explorer et soumettre les terres encore inconnues du sud du continent américain.*

*Au terme de plusieurs années d'expéditions périlleuses et de résistance indigène, Pizarro parvint à conquérir l'Empire inca en 1532. La bataille de Cajamarca marqua un tournant décisif : l'Inca Atahualpa y fut capturé, puis exécuté peu après, scellant le destin de l'un des plus puissants empires précolombiens.*

*L'héritage de Pizarro reste aujourd'hui controversé : salué comme un audacieux conquérant par certains, il est aussi perçu comme l'un des artisans de la destruction d'une civilisation brillante et millénaire.*

Déjeuner libre.

**Visite de l'Alcazaba arabe avec sa jolie porte d'entrée de style arabe.**

*L'enceinte fortifiée se compose de deux parties. La plus ancienne, d'origine islamique, est connue sous le nom de « Patio de Armas » : un espace quadrangulaire flanqué de vingt tours prismatiques, avec une porte en arc en fer à cheval et deux citernes en son sein.*

*La seconde zone, appelée « Albacar », de forme polygonale, abrite une ermitage du 16<sup>e</sup> siècle dédiée à Saint-Paul. Celle-ci présente une nef unique, divisée en trois travées par des arcs brisés, et se termine par un chœur polygonal. L'importance du château de Trujillo ne réside pas seulement dans son rôle de bastion défensif médiéval, mais aussi dans les événements historiques majeurs qui s'y sont déroulés. Sous le règne de Pierre Ier, il fut choisi pour abriter les trésors de la Couronne, confiés à son trésorier, le juif Samuel Lévi, car la forteresse était alors considérée comme l'une des plus sûres du royaume.*

Temps libre pour se promener dans la vieille ville à votre rythme.

Dîner d'adieu dans un restaurant local et nuitée au Parador.

## VENDREDI 22 MAI

TRUJILLO - TOLÈDE - MADRID ✈ BRUXELLES

---

Petit déjeuner au Parador.

En route vers Madrid, arrêt à **Tolède et visite de la ville.**

*Chrétiens, musulmans et juifs : à Tolède, trois religions ont coexisté pendant des siècles, laissant derrière elles une empreinte profonde et visible à chaque coin de rue. Véritable condensé d'histoire, la ville compte parmi les plus fascinantes et surprenantes d'Espagne. Sur quelques mètres à peine, elle réunit une impressionnante cathédrale gothique, une mosquée du 10e siècle et deux synagogues parfaitement préservées – un témoignage unique de la richesse culturelle et spirituelle de la « ville aux trois cultures ».*

**Visite de la cathédrale et de la synagogue du Tránsito.**

*La cathédrale de Tolède possède des origines très anciennes, bien que sa construction en tant qu'église chrétienne ait débuté au 13e siècle. Elle fut érigé sur les fondations d'une ancienne mosquée musulmane, elle-même construite sur le site d'une église wisigothique datant du règne de Récarède, au 6e siècle.*

*La synagogue du Tránsito, plus connue sous le nom de synagogue Samuel ha-Leví, constitue l'un des plus remarquables exemples de l'art hispano-juif. Édifiée au 14e siècle, elle se distingue par sa décoration mudéjare raffinée, où se mêlent motifs géométriques et floraux ainsi que de superbes inscriptions arabes et hébraïques, témoignage exceptionnel du dialogue artistique et culturel de l'époque.*

Déjeuner libre dans la ville.

En fin d'après-midi, transfert vers l'aéroport de Madrid.

Le soir, envol vers Bruxelles avec la compagnie SN Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles Zaventem en fin de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

# HEBERGEMENTS

---

## PARADOR PLASENCIA 4\* - PLASENCIA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Au cœur de cette ville historique, dans l'ensemble monumental du 15e siècle construit par les ducs de Zúñiga et Pimentel, se trouve l'ancien couvent de San Vicente Ferrer, aujourd'hui transformé en **Parador de Plasencia**. Ce bâtiment impressionnant séduit par ses voûtes, ses murs en pierre, ses plafonds à caissons et sa décoration soignée, qui plongent le visiteur dans une atmosphère d'autrefois.



---

## PARADOR CÁCERES 4\* - CÁCERES

NOMBRE DE NUITEES : 1

Au cœur du centre historique de Cáceres se dresse le **monumental Parador**, un ensemble de deux palais qui allient Gothique, Renaissance et Baroque, emblèmes artistiques de la ville. Le bâtiment rénové allie tradition et modernité. A l'intérieur, la structure en treillis, les clôtures pavées, les poutres en bois ou la cheminée d'origine du salon vous transporteront dans une autre époque.



---

## PARADOR MERIDA 4\* - MERIDA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Édifié sur l'ancien prétoire romain, où subsistent des vestiges du temple dédié à la Concorde d'Auguste, le **Parador de Mérida** est l'un des plus anciens du réseau. Il occupe un couvent baroque du 18e siècle, fondé par l'ordre hospitalier des franciscains. Situé en plein cœur de la ville, ce Parador est un lieu chargé d'histoire et un véritable joyau patrimonial.



---

## PARADOR TRUJILLO 4\* - TRUJILLO

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'ancien couvent franciscain de Santa Clara, datant du 16e siècle, abrite aujourd'hui le **Parador de Trujillo**. Cet édifice remarquable s'organise autour d'un cloître central orné de colonnes et d'arcs de style Renaissance. À l'une de ses extrémités, il communique avec une ancienne église voûtée, transformée en salle de restaurant. À l'autre extrémité, on accède à un second patio, de style plus contemporain.



# REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

**Les visites des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.**

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

# LE PRIX

---

## SUR BASE DE MINIMUM 16 PARTICIPANTS

- PRESTO JUSQU'AU 15/01**      PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.695 €**
- A PARTIR DU 16/01**      PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.845 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE :      **575 €**

---

## CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✎ Le logement en chambre double dans les Paradors mentionnés (ou similaires)
- ✎ Les transferts et les transports en autocar climatisé
- ✎ Les repas mentionnés dans le programme
- ✎ Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✎ Les services de guides locaux parlant français pour l'ensemble du circuit
- ✎ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

---

## CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les repas libres mentionnés dans le programme
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 04-11-2025

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: L'ESTREMADURE, TERRE DE LA RECONQUÊTE LA LIBRE HISTOIRE - DU 16 AU 22 MAI 2026

Je, soussigné (e),

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ LOCALITE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ GSM 1 : \_\_\_\_\_ GSM 2 : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : \_\_\_\_\_

RESERVE \_\_\_\_\_ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

## DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE CARTE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

## DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE CARTE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

TYPE DE CHAMBRE:  DOUBLE (1 LIT)  TWIN (2 LITS)  DOUBLE (à partager)  SINGLE

## LE PRIX\*

PRESTO JUSQU'AU 15/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.695 €

A PARTIR DU 16/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.845 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 575 €

\*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: L'ESTREMADURE, TERRE DE LA RECONQUÊTE LA LIBRE HISTOIRE - DU 16 AU 22 MAI 2026

## OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

### ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

### MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

## PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **16 avril 2026**

**Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.**

**IBAN :** BE92 7440 6349 9223

**SWIFT/BIC :** KREDBEBB

**REFERENCE :** ESTREMADURE VLL- D.3966

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

**Preference - Travel Team (Lic. A 1652)**  
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles  
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)  
Tel : 02/647 30 00  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)

01/07/2018

Lic Cat A 1652



# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### **FORMULE « ANNULLATION » :**

###### ✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### **FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :**

###### ✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### ✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### **FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :**

###### ✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

###### ✓ **BAGAGES**

###### ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

###### ✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

###### ✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

##### **FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :**

###### ✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

###### ✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.